

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-120979-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14
décembre 2021
D-2021/417**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

Accord de partenariat entre Pôle emploi et la Ville de Bordeaux. Autorisation. Signature

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux met en œuvre des actions de lutte contre le chômage, pour l'insertion par l'emploi, pour la cohésion territoriale et le bien-être des citoyens.

Elle dispose d'outils adaptés à la mise en œuvre de cette politique avec la Maison de l'emploi de Bordeaux, la Mission locale Bordeaux avenir jeunes et le Plan local pour l'insertion et l'emploi de Bordeaux.

Elle s'est engagée pour le dispositif territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier du Grand Parc, développe les clauses d'insertion dans sa commande publique, soutient les initiatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire visant à la résorption du chômage et de l'inclusion de ses citoyens privés d'emploi.

Elle accompagne l'organisation des événements propres à mettre en relation demandeurs d'emplois et entreprises recruteuses, anime la cellule TPE et soutient la Clinique des TPE qui ensemble œuvrent au maintien des emplois existants.

Enfin, elle favorise la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi au travers de ses trois pépinières d'entreprises, des actions de sensibilisation et d'accompagnement portées par la Maison de l'emploi de Bordeaux ou par les partenaires de l'entrepreneuriat.

Le Pôle emploi a déployé quatre agences sur le territoire communal, au contact du public et au service des entreprises. Il développe des initiatives en propre ou en collaboration avec la Ville et ses outils emploi.

La crise sanitaire a apporté des modifications substantielles sur le marché du travail, et a conduit le Gouvernement à adopter des mesures spécifiques dans son plan de relance.

La prise en compte d'une nécessaire conversion écologique des entreprises ouvre des perspectives nouvelles, elle pose la question des métiers d'avenir, des activités à développer, des nouvelles formes de travail.

Ces changements doivent être intégrés dans les plans d'action des acteurs de l'emploi et conduisent à une collaboration accrue pour une efficacité augmentée.

L'accord de coopération entre la Ville de Bordeaux et Pôle emploi qui vous est proposé décline en 6 axes les objectifs partenariaux que nous nous assignons. Ces 6 axes explicités dans la convention annexée sont les suivants :

AXE 1 : Recourir à l'ensemble des outils à notre disposition pour améliorer la situation de l'emploi.

AXE 2 : Anticiper les transitions pour améliorer nos capacités de résilience environnementale.

AXE 3 : Réinvestir les quartiers prioritaires et promouvoir l'insertion par l'activité économique.

AXE 4 : Développer la culture partenariale initiée au travers de l'offre commune aux entreprises.

AXE 5 : Les actions en faveur de la sécurisation des entreprises en sortie de crise sanitaire.

AXE 6 : Développer une culture commune / une interconnaissance professionnelle commune.

Ils sont déclinés en fiches action qui seront priorisées, amendées, complétées au fil du temps.

Les modalités de mise en œuvre qui nécessiteront des validations de fond et/ou des mises à disposition de moyens spécifiques seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Cet accord de coopération est soumis aux instances décisionnelles de la Ville de Bordeaux et de Pôle Emploi.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il convient de définir un cadre collaboratif avec Pôle Emploi Gironde pour la mise en œuvre d'actions concrètes et coordonnées au profit des demandeurs d'emploi et des entreprises, sur le territoire de la commune de Bordeaux pour les années à venir

DECIDE

Article 1 : Les termes de l'accord partenarial entre la Ville de Bordeaux et Pôle Emploi Gironde sont approuvés

Article 2 : Le Maire de Bordeaux est autorisé à signer le document ci annexé.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER

Accord de partenariat
entre

Pôle emploi Gironde

Représenté par :
Monsieur Nicolas Moreau
Directeur Départemental

Et

La Ville de Bordeaux

Représentée par :
Monsieur Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux

Cette convention cadre partenariale entre la Ville de Bordeaux et Pôle Emploi pose les principes de la collaboration au service de l'emploi, des demandeurs d'emploi et des entreprises entre les deux parties sur le territoire de la commune de Bordeaux. Elle associe de fait et en complémentarité, les actions portées par le dispositif opérationnel d'accompagnement à l'emploi de la Ville de Bordeaux : Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes, la Maison de l'emploi et le dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dont la Ville de Bordeaux intègre les engagements, et qu'elle a mandaté Service d'Intérêt Economique Général (SIEG).

Les présentes sont établies entre les deux parties à compter de la date de la signature et viendra à échéance en 2026 au moment des élections municipales et de l'installation du nouvel exécutif municipal. Elle sera enrichie de fiches actions qui y seront annexées sur sa durée de validité et constitueront les déclinaisons opérationnelles des axes présentés.

Elle instaure la mise en place d'un comité de suivi rassemblant la Ville de Bordeaux, Pôle emploi, Cap emploi, la Mission locale Bordeaux Avenir Jeunes, la Maison de l'Emploi de Bordeaux, et le PLIE de Bordeaux.

Ce comité de pilotage pourra s'ouvrir à d'autres participants selon les ordres du jour et se tiendra à minima une fois l'an à la date anniversaire de la signature.

Le présent accord de coopération peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

POLE EMPLOI.

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi est en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de recrutement des entreprises.

Les missions de Pôle emploi :

- L'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi et le contrôle de la recherche d'emploi ;
- L'indemnisation des demandeurs d'emploi pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État ;
- L'accompagnement, l'orientation et la formation des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel ;
- L'aide et le conseil aux entreprises dans leurs recrutements et la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi ;
- L'analyse et la prospection du marché du travail ;
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Au regard de ces missions, La Convention tripartite État-Unedic-Pôle emploi 2019-2022 a défini trois orientations stratégiques à Pôle emploi pour la période 2019-2022 :

- accélérer et faciliter le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi, en adaptant la personnalisation et l'intensification de l'accompagnement aux besoins de chacun, tout au long de son parcours ;
- lutter plus efficacement contre les difficultés de recrutement des entreprises, en répondant de manière personnalisée et réactive aux besoins des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (TPE-PME) ;
- développer et valoriser les compétences et les qualifications des demandeurs d'emploi afin de favoriser les recrutements, en proposant notamment des formations plus pertinentes, plus personnalisées, plus lisibles et plus rapidement accessibles.

Enfin, la crise sanitaire, ses répercussions économiques et sociales a conduit le Gouvernement à mettre en place un train de mesures spécifiques.

L'Etat dans son Plan de relance oriente ses efforts notamment en direction des jeunes « Un jeune une solution ».

3 axes sont privilégiés : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale avec 3 objectifs : Protéger, soutenir et relancer.

Le plan de relance prévoit notamment des aides à l'embauche pour les jeunes et les personnes en situation de handicap mais insiste sur un accompagnement intensif des jeunes par pôle emploi.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, Pôle emploi est invité à poursuivre le développement des partenariats stratégiques avec les acteurs du Service public de l'emploi et de l'insertion, ainsi qu'avec les Conseils régionaux, les branches professionnelles et les opérateurs de compétences. Ces partenariats ont pour but de mieux identifier les besoins en compétences à l'échelle locale, afin de veiller à l'adéquation entre les besoins des territoires et les moyens mis en œuvre par Pôle emploi.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente convention entre la Ville de Bordeaux et Pôle emploi

VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux a inscrit dans ses priorités en ce début de mandature et compte tenu de la situation économique fortement déstabilisée par la crise sanitaire,

- Le soutien au tissu économique à 90% constitué d'entreprises de moins de 10 salariés
- L'accompagnement à l'emploi et à l'insertion des citoyens, notamment des jeunes demandeurs d'emploi, des demandeurs d'emploi de longue durée et des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.
- La structuration de nouvelles filières dans le champ de l'économie circulaire, des nouveaux modes de productions alimentaires en milieu urbain et des circuits courts, de la logistique urbaine dans ses formes innovantes et éco-responsables, l'accompagnement à la transition écologique des entreprises et la promotion des nouveaux gisements d'emplois que cela suppose.

Ces priorités se traduisent par des premières mesures concrètes constituant des projets en cours de mise en place :

- Constitution d'une cellule d'aide, de conseil et de soutien aux TPE dans les domaines des ressources humaines et d'accompagnement des entreprises en difficultés
- Candidature à l'appel à projets Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier prioritaire du Grand Parc.
- Développement d'une offre de service commune aux entreprises en matière de recrutements
- Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi au regard de la situation sanitaire : redéfinition des événements dédiés à l'emploi (rencontres, forums...), équipement informatique et formation aux démarches, recherches, entretiens en ligne.
- Actions de proximité dans les quartiers prioritaires, lutte contre l'exclusion, accès aux droits, accompagnement vers l'emploi.
- Actions spécifiques sur certains secteurs d'activité, au regard notamment des besoins en recrutement de la Ville (métiers de la petite enfance par exemple).
- Suivi en continu et évaluation de la situation du marché du travail dans les quartiers

Les enjeux

■ Cette convention a pour objet de fixer les axes stratégiques de la collaboration entre Pôle emploi et la ville de Bordeaux. Elle intervient dans une période de sortie de crise sanitaire qui a eu des répercussions inédites sur le marché du travail par les modifications des conditions de travail et des attentes des demandeurs d'emploi et des entreprises. La présente convention s'inscrit dans une volonté d'accompagner la sortie de crise en vue de la relance et de la transition.

Deux temporalités :

Sur le court terme il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du plan de relance de l'Etat notamment en direction des jeunes et de rester en veille sur la résilience économique d'un grand nombre d'entreprises en situation de fragilité à la sortie des dispositifs de soutien

Sur le moyen long terme, anticiper les conditions de la résilience environnementale en accompagnant les entreprises à la transition écologique et les demandeurs d'emploi aux nouveaux métiers

Une approche territoriale :

Agir contre le décrochage économique et social des quartiers prioritaires impactés par la crise. Ces derniers demandent des efforts supplémentaires en vue de la détection des personnes en situation d'exclusion, de l'accompagnement à la sortie du chômage de longue durée, notamment par un partenariat resserré dans le cadre de la candidature de la Ville de Bordeaux à la labellisation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Elle vise également :

- Une collaboration resserrée entre les outils emploi financés par la Ville de Bordeaux, à savoir la Maison de l'emploi de Bordeaux, la Mission locale Bordeaux avenir jeunes et le PLIE de Bordeaux, et Pôle emploi ; au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire communal
- Le développement d'une culture commune entre les responsables des agences de Pôle emploi et les élus de la Ville dans les Mairies annexe par des rencontres et des échanges de vues réguliers sur la situation des quartiers.

Protection des données personnelles (RGPD)

Pôle emploi et la Ville de Bordeaux accordent une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et conviennent mutuellement que cet enjeu doit bénéficier d'une sécurisation optimale, dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

Les parties peuvent traiter des données personnelles concernant les agents et autres préposés de l'autre partie, pour les seuls besoins de l'exécution et du suivi de la convention, ce sous leur responsabilité respective. Chaque partie informe les personnes concernées de la transmission des données à l'autre partie et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment leur droit d'accès, de rectification, et dans certains cas, d'effacement ou d'opposition.

Pour les traitements mis en œuvre par Pôle emploi, ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de Pôle emploi, par courriel à contact-dpd@pole-emploi.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Pôle emploi, délégué à la protection des données, 1-5 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris Cedex 20. Pour les traitements mis en œuvre par la Ville de Bordeaux, ces droits s'exercent auprès du *Délégué à la Protection des Données (DPO)* à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : *Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.*

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, chaque partie s'engage à détruire les données personnelles et leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution et au suivi de la convention et à la gestion des éventuels contentieux. En l'absence de contentieux, cette destruction intervient au plus tard dans un délai de deux mois à compter de l'échéance de la convention.

Si des données à caractère personnel concernant les usagers de chacune des parties sont amenées à faire l'objet d'un traitement dans le cadre du déploiement opérationnel des axes décrits dans la présente convention, les parties s'engagent à conclure des conventions d'échanges de données pour sécuriser ces traitements (une convention d'échange de données par traitement identifié)

AXE 1 : Recourir à l'ensemble des outils à notre disposition pour améliorer la situation de l'emploi.

De nombreux outils et dispositifs visant à faciliter le retour des personnes privées d'emploi sur le marché du travail existent, il s'agira de s'en saisir et de les utiliser au mieux afin de proposer de nouvelles solutions.

Ils devront s'adresser à tout public, mais avec une attention particulière à l'insertion des jeunes dans l'emploi, au retour à l'emploi demandeurs d'emploi de longue durée et notamment des personnes dites « seniors », et ils devront veiller à une égalité de traitement au regard du genre.

Parmi ces outils à soutenir, à développer ou sur lesquels s'appuyer, nous retrouvons par exemple :

- Les structures d'insertion par l'activité économique pour développer les parcours d'insertion
- Le développement des chantiers de formation, et la nécessité de diversifier les secteurs d'activités concernés par ces chantiers
- L'accès à la formation professionnelle
- Par secteur : le développement de la filière de la réparation, de la logistique urbaine décarbonée et des métiers de la petite enfance.

Pôle emploi développera, outre les dispositifs cités à l'Axe 2 (POEC, AFPR, PMSMP) les programmes spécifiques « Demandeurs d'emploi de longue durée » (DELD) notamment en direction des seniors et « Accompagnement intensif des jeunes » (AIJ).

La Ville de Bordeaux concentrera ses efforts sur le Territoire zéro chômeur longue durée, et recherchera les solutions les plus adaptées vis-à-vis de ses besoins en main d'œuvre dans les secteurs en tension notamment la petite enfance. Elle s'engage à développer avec le soutien de la Direction générale des ressources humaines les « Parcours emploi compétences » (PEC)

Pôle emploi s'engage en tant que prescripteur aux côtés de la Ville de Bordeaux pour la mise en œuvre des PEC.

La Ville de Bordeaux facilitera la promotion des contrats aidés dans le tissu associatif de son territoire, Pôle emploi s'engage à orienter les publics éligibles.

En outre, nos actions s'appuieront aussi sur le déploiement de dispositifs spécifiques type « 1 jeune, 1 solution » via par exemple le soutien à la Mission locale pour le développement de la Garantie Jeunes.

AXE 2 : Anticiper les transitions pour améliorer nos capacités de résilience environnementale.

Un partenariat dans la promotion des nouveaux métiers, l'orientation des demandeurs d'emploi

L'impératif de la transition écologique s'impose de plus en plus aux entreprises, pour cela, les métiers vont continuer d'évoluer dans les prochaines années. Pour autant, il reste parfois difficile d'appréhender correctement ces changements.

La Ville de Bordeaux, au côté notamment de la Maison de l'Emploi et de Bordeaux Métropole souhaitent donc participer à une démarche prospective visant à mieux appréhender ces changements dans les métiers.

De plus, la présence du numérique dans le fonctionnement des entreprises a connu une accélération notable. C'est un élément qui doit être également pris en compte pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont privées.

Pôle Emploi s'engage à construire les solutions d'adaptation de la main d'œuvre locale par la mise en œuvre des moyens à sa disposition : préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), action de formation préalable au recrutement (AFPR), période de mise en situation en milieu professionnel, (PMSMP)... pour accompagner le verdissement des métiers et la maîtrise des outils numériques.

AXE 3 : Réinvestir les quartiers prioritaires et promouvoir l'insertion par l'activité économique

Un partenariat dans la détection des personnes en décrochage social.

La cohésion territoriale est plus que jamais questionnée aujourd'hui, la crise sanitaire et économique a impacté les quartiers prioritaires.

La Ville de Bordeaux et Pôle emploi souhaitent démultiplier les actions en direction de ces quartiers notamment sur la question de la détection des personnes en situation de décrochage social. Cette détection pourra se faire à l'occasion de la mise en œuvre des dispositifs ci-dessous qui demandent un partenariat resserré.

- La collaboration dans le cadre de la candidature au label territoire « zéro chômeur de longue durée »
- La mise en œuvre de la Charte locale d'insertion attachée à la Convention NPNRU
- La promotion et la facilitation des emplois francs

AXE 4 : Développer la culture partenariale initiée au travers de l'offre commune aux entreprises

Un partenariat renouvelé et renforcé au profit des entreprises et des chômeurs du territoire

La Ville de Bordeaux souhaite fonder son développement économique sur les besoins du territoire et au profit de ses habitants. Les campagnes de recrutement doivent bénéficier aux demandeurs d'emploi résidant dans la proximité pour faire baisser le taux de chômage local, favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, réduire les déplacements domicile travail, favoriser l'inclusion des entreprises dans leur environnement socio-économique de proximité.

Ainsi a-t-elle favorisé la constitution d'une offre de service emploi commune aux entreprises dans cet esprit pour les accompagner dans leurs recrutements avec une coordination réalisée par la Maison de l'emploi de Bordeaux. Cette organisation partenariale rassemble l'ensemble du service public de l'emploi et a prouvé son efficacité.

La Ville de Bordeaux et Pôle emploi réaffirment par les présentes leur volonté de coopérer au travers de cette organisation partenariale. La Ville de Bordeaux et ses outils emploi continueront d'informer et d'associer Pôle emploi à l'occasion des projets structurants d'implantations ou de développements d'entreprises.

Pôle emploi, au travers des sollicitations dont il fait l'objet de la part des entreprises, donnant lieu à des recrutements en nombre, privilégiera une mise en œuvre partenariale avec les outils de la Ville de Bordeaux pour détecter les candidatures locales.

Ce partenariat sera renforcé notamment sur les nouveaux quartiers en développement : Euratlantique, Brazza, pour lesquels des outils de gouvernance seront relancés ou mis en place avec les aménageurs, les commercialisateurs, l'association Invest in Bordeaux en charge de l'accueil des entreprises.

Aussi, la Ville de Bordeaux s'engage à communiquer à Pôle Emploi les données concernant l'évolution des nouveaux quartiers (Brazza, Belvédère, ...) que ce soit sur le nombre de nouveaux habitants attendus, la création de surfaces commerciales ou de bureaux, ... L'objectif étant de pouvoir travailler en commun avec Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi afin d'anticiper les besoins sur ces futurs quartiers.

AXE 5 : Les actions en faveur de la sécurisation des entreprises en sortie de crise sanitaire.

Un partenariat dans le cadre de la Cellule TPE.

95% des entreprises de la commune de Bordeaux emploient moins de 10 salariés. Ce tissu économique est particulièrement sensible aux perturbations conjoncturelles, notamment celles qui impactent la consommation des ménages et la fréquentation touristique. Le confinement est donc particulièrement néfaste pour l'économie en général et pour l'économie présentielle en particulier. La Ville de Bordeaux a mis en place une cellule TPE pour recevoir les entreprises en fragilité et souhaite avoir une action proactive de détection de ces dernières qui tardent ou évitent de se faire connaître.

Pôle emploi est au contact des entreprises du territoire et est amené dans ses missions à visiter un nombre important d'établissements.

Par cette convention les deux parties s'accordent sur un soutien maximisé aux entreprises. Pôle emploi, au travers de ses conseillers entreprises intégrera à son offre de services une orientation vers la Cellule TPE qui fournira un document de pré diagnostic rapide.

En outre, Pôle Emploi continuera d'être associé à cette cellule, notamment lorsqu'elle est sollicitée par des TPE concernant des besoins en recrutement.

AXE 6 : Développer une culture commune / une interconnaissance professionnelle commune.

Un partenariat pour se connaître et partager des informations localisées

Pôle emploi dispose de quatre agences réparties sur le territoire de la commune de Bordeaux. La Ville de Bordeaux est quant à elle composée de 8 quartiers disposant d'une Mairie de quartier. Les Maires de quartier et leur équipe sont souvent sollicités à propos des problématiques d'emploi.

Les différentes parties s'accordent sur l'intérêt de développer une offre de services par quartier, se matérialisant notamment par un rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi à l'échelle des quartiers dans le cadre des événements « On recrute dans votre quartier ».

Les responsables politiques et administratifs locaux ont également besoin de prendre connaissance de données fiables sur la situation de l'emploi dans leur quartier. Pôle emploi s'engage à accueillir les Maires adjoints et leurs équipes dans ses agences de proximité pour des échanges sur la conjoncture des quartiers et les problématiques emploi à traiter.

Des données sur le marché du travail, établies sur le découpage de ses quatre agences bordelaises, seront fournies trimestriellement par Pôle emploi.

Pôle emploi met à disposition de la Ville de Bordeaux et de ses outils emploi, l'ensemble des offres d'emploi pour un relai de diffusion en ligne.

La Ville de Bordeaux s'engage à faciliter le déploiement des actions portés par Pôle emploi sur le territoire communal, notamment par des mises à disposition gratuite de salles, et de moyens logistiques le cas échéant.

...

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacun des destinataires :

- Le Maire de Bordeaux,
- Le Directeur Territorial Pôle emploi de Gironde.

A Bordeaux, le

Nicolas MOREAU
Le Directeur Territorial Pôle emploi de Gironde.

Pierre HURMIC
Le Maire de Bordeaux

Les fiches actions qui suivent sont des documents de travail qui représentent les déclinaisons opérationnelles du présent accord de partenariat. Elles sont susceptibles d'être amendées et hiérarchisées dans leur mise en œuvre sur la durée du mandat.

AXE 1 : Recourir à l'ensemble des outils à notre disposition pour améliorer la situation de l'emploi.**Mise en place d'une action de sensibilisation des structures de l'économie sociale et solidaire en vue de favoriser les embauches sous contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre des Parcours emploi compétence.**

La Ville de Bordeaux et Pôle emploi unissent leurs efforts pour diffuser l'information relative aux contrats aidés dans les structures associatives en vue de l'embauches de personnes éligibles aux parcours emploi compétence.

- Réalisation d'un document de communication par Pôle emploi
- Diffusion par les canaux de communication de la Ville de Bordeaux (site internet, réseaux sociaux,
- Organisation d'une rencontre d'information collective des associations à l'Hôtel de Ville de Bordeaux
- Facilitation des démarches des associations auprès de pôle emploi
- Recueil des offres d'emploi
- Recherche des profils par Pôle emploi et mise en relation.

AXE 1 : Recourir à l'ensemble des outils à notre disposition pour améliorer la situation de l'emploi.

Recensement des besoins en ressources humaines à la Ville de Bordeaux pouvant entrer dans le cadre des Parcours emploi compétences en lien avec la Mission Locale et le PLIE de Bordeaux

- La Ville de Bordeaux et la Direction générale des ressources humaines de Bordeaux Métropole établissent les besoins en matière d'embauche notamment dans les secteurs en tension comme celui de la petite enfance.
- Etablissement des fiches de postes
- Pôle emploi s'engage à détecter les personnes éligibles aux Parcours emploi compétences
- Pôle emploi déploie ses dispositifs d'accompagnement vers l'emploi afin de préparer et former les demandeurs d'emploi
- La Ville de Bordeaux propose une information collective sur les postes à pourvoir
- Réalisation des embauches

AXE 2 : Anticiper les transitions pour améliorer nos capacités de résilience environnementale

Emplois verts et métiers verdissants

- Bordeaux Métropole s'apprête à lancer une étude sur l'état des lieux et les perspectives de développement des emplois verts et verdissants.
- La Ville de Bordeaux déclinera les résultats sur le territoire communal pour estimer les besoins en main d'œuvre qualifiée
- Pôle emploi met en place les programmes adaptés pour préparer au mieux les demandeurs d'emploi au verdissement des métiers.
- La Ville de Bordeaux propose une journée d'information en direction des entreprises sur les enjeux de la transition écologique et les compétences en présence sur le territoire.
- L'information est relayée par la Cellule TPE et les canaux de communication municipaux.

AXE 3 : Réinvestir les quartiers prioritaires et promouvoir l'insertion par l'activité économique

Emplois francs

- Réalisation d'un document de communication à l'attention des entreprises sur le dispositif des emplois francs.
- Diffusion par les canaux de communication de la Ville de Bordeaux
- Recensement des intentions d'embauche par le biais des emplois francs et par type d'activité.
- Détection des demandeurs d'emploi éligibles
- Mise en relation à l'occasion d'un forum emploi par la Ville ou la Maison de l'emploi.

AXE 4 : Développer la culture partenariale initiée au travers de l'offre commune aux entreprises

Un partenariat renouvelé et renforcé au profit des entreprises et des chômeurs du territoire

Les forums, rencontres, événements d'importance thématiques ou généralistes visant à mettre en relation directe les recruteurs et les demandeurs d'emploi sont importants, ils rythment les actions des partenaires de l'emploi, attirent les citoyens en nombre et sont souhaités par les entreprises. Ils représentent également un déploiement important de moyens humains et financiers qui demandent à être optimisés. Les opérateurs de ces événements sont divers, sociétés privées ou publiques. Les partenaires de l'emploi ont intérêt à collaborer et établir un calendrier annuel le plus pertinent pour rencontrer les publics, rechercher des économies d'échelle et optimiser l'impact au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi.

- Pôle emploi et les partenaires emploi de la Ville de Bordeaux s'entendent pour établir un calendrier optimal des événements emploi sur le territoire de Bordeaux
- A rechercher les meilleures collaborations complémentaires avec les organismes spécialisés (Pôle emploi, Maison de l'emploi, Mission locale, PLIE, Cap Emploi, Agefiph, APEC, acteurs associatifs, ...)
- La Ville de Bordeaux facilite l'organisation de ces rencontres par la mise à disposition gratuite des salles dont elle dispose et un soutien logistique le cas échéant.
- La Ville de Bordeaux mobilisera ses moyens de communication en direction des entreprises et des citoyens en faveur de la réussite de ces événements.

AXE 5 : Les actions en faveur de la sécurisation des entreprises en sortie de crise sanitaire.**Collaboration de Pôle emploi/cellule TPE de la Ville de Bordeaux.**

La Ville de Bordeaux a mis en place une cellule à destination des TPE avec une entrée unique pour répondre aux besoins des entreprises pendant la crise sanitaire, en sortie de crise et sur le plus long terme dans la transition écologique des TPE.

Cette cellule rassemble la Maison de l'emploi, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et ses services RH aux entreprises, la Clinique des TPE de la Caisse sociale de développement local, la CCI, la Chambre de Métiers, le Barreau de Bordeaux, l'ordre des experts comptables, la Compagnie des commissaires aux comptes, la Banque de France, la Dreets, l'Urssaf ou encore la DGFIP. Elle est susceptible de répondre rapidement aux situations d'urgence des entreprises

- Pôle emploi rejoint la Cellule TPE par la signature de la Charte partenariale
- La cellule TPE procure à Pôle emploi un document dématérialisé de pré-diagnostic rapide
- Les conseillers entreprises de Pôle emploi peuvent à l'occasion de la détection d'entreprises en fragilité leur proposer d'effectuer le diagnostic de la Cellule
- Le chef d'entreprise est recontacté par la cellule
- Pôle emploi reste un référent de la cellule pour les questions relatives à la ressource humaine

AXE 6 : Développer une culture commune / une interconnaissance professionnelle commune.

Un partenariat pour se connaître et partager des informations localisées

La Ville de Bordeaux est organisée en 8 mairies de quartier avec un Maire Adjoint et une équipe administrative dédiée.

Les Maires adjoints sont sollicités par les citoyens en recherche d'emploi et souhaitent connaître la situation socio-économique de leur quartier ainsi que les opportunités d'embauche de proximité.

Pôle emploi dispose de quatre agences sur le territoire de la commune (Bordeaux saint Jean, Mériadeck, Bastide, Bordeaux Nord) au contact des demandeurs d'emploi et des entreprises locales.

- Pôle emploi ouvre les portes de ses agences aux Maires de quartier et à leurs équipes deux fois par an au minimum pour un tour d'horizon de la situation du marché de l'emploi, la présentation des équipes de terrain et d'un tableau de bord actualisé.
- Pôle emploi met à disposition de la Ville l'ensemble des offres d'emploi du territoire
- La Ville de Bordeaux facilite les actions de Pôle emploi par la mise à disposition de salles et le cas échéants de moyens techniques pour l'organisation d'événements à destination du public et des entreprises.
- Les élus de quartier informent les équipes de pôle emploi des actualités économiques dont ils ont connaissance sur leur territoire.

AXE 6 : Développer une culture commune / une interconnaissance professionnelle commune.

Un partenariat pour se connaître et partager des informations localisées

Les embauches de proximité représentent un enjeu d'importance pour les entreprises, pour les citoyens, pour la vie des quartiers et pour réduire les déplacements domicile travail. Celles-ci permettent une meilleure intégration de l'entreprise dans son environnement socio-économique proche, une cohabitation plus apaisée entre l'activité économique et la fonction résidentielle, une réduction de l'encombrement routier, une meilleure qualité de vie pour les salariés et un fonctionnement optimisé pour les entreprises.

Ces embauches de proximité doivent être favorisées par des mises en relation directes entre les habitants et les offres d'emploi au sein des quartiers.

- Pôle emploi et les partenaires emploi de la Ville de Bordeaux s'entendent pour établir un programme de rencontres « On recrute dans votre quartier » en lien avec les Mairies de quartier.
- Pôle emploi s'engage à établir des bilans de ces actions avec les partenaires emploi auprès de la Ville de Bordeaux
- La Ville de Bordeaux facilite l'organisation de ces rencontres par la mise à disposition des salles dont elle dispose et un soutien logistique le cas échéant
- La Ville de Bordeaux mobilisera ses moyens de communication en direction des entreprises et des citoyens en faveur de la réussite de ces événements locaux.